

Concours de Pièces montées en choux - Thème de l'Océan

Vendredi 5 septembre 2025

Article 1 THEME

La pièce : La pièce devra être sur le thème de l'Océan. Le décor et la mise en valeur de la pièce sont libres. La pièce est constituée d'un minimum de 120 choux et d'un maximum de 150 choux ronds ou autres non garnis (taille environ 3 centimètres), thème océan.

La pièce devra être présentée sur un support en polystyrène masquée de glace royale. La base en polystyrène devra faire 10cm de haut maximum. Tous les fruits secs ou graines sont autorisés pour la fabrication de la nougatine. La quantité minimum de nougatine à utiliser est de 1.5kg. Le volume de pastillage ne devra pas dépasser 500 grammes. La réalisation de tous les éléments de décor de la pièce réalisée doivent être en sucre d'Art.

La découpe au jet d'eau est autorisée. L'isomalt est autorisé.

La taille de la pièce ne devra pas excéder 50 x 50 x 120 cm de haut.

Le concours est subdivisée en 2 catégories :

BM OU BTM (acquis) ou ouvriers confirmés (+ 3ans d'expérience)

BTM (1ère & 2ème année) ou jeunes ouvriers (- 3 ans d'expérience)

Les critères de notation sont les suivants :

Netteté, précision

Respect du thème imposé

Qualité artistique

Travail de la nougatine

Régularité choux

Le non-respect des consignes d'un article entrainera une disqualification immédiate du candidat.

Les pièces sont à déposer le vendredi 5 septembre au Village des Délices de 12h à 14h - Parc des expositions à Strasbourg.

Le candidat devra se munir de sa feuille d'admission lors du dépôt de sa pièce.

La date limite d'inscription est fixée au 30 août 2025.

Le nombre de place est limité, inscription obligatoire.

Le bulletin d'inscription joint à ce règlement devra être adressé par courrier : **Corporation des Pâtisseries - UCA67, 2 Allée d'Oslo 67300 SCHILTIGHEIM**, ou par mail **contact@uca67.fr**

Article 6 JURY

Le jury est composé de professionnels.
Les décisions du jury sont sans appel.

Concours gratuit

**Article 7
PROCLAMATION
DES RÉSULTATS**

La présence des candidats est impérative lors de la **remise des prix le lundi 8 septembre** à l'espace "Théâtre du goût" au village des délices à partir de 17h30. **Les candidats doivent être en veste de pâtissier au moment de la remise des prix.**

**Article 8
RETRAIT DES
PIECES et PRIX**

Les pièces seront à récupérer le mardi 9 septembre 2025 à partir de 16 heures.

1er Prix : Trophée de " Pièce Artistique", offert par l'un de nos fournisseurs.

2ème Prix : offert par l'un de nos fournisseurs.

3ème Prix : offert par l'un de nos fournisseurs.

Le gagnant du concours sera invité à être membre du jury pour l'édition suivante. L'entreprise ne pourra pas participer à cette édition.

**Article 9
MODIFICATION
DES REGLEMENTS**

Un nombre important de visiteurs étant amené à passer devant les pièces, nous ne saurions être tenus pour responsables des dégradations éventuelles.

**Article 10
MODIFICATIONS
DES REGLEMENTS**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier tel ou tel point du règlement, si la situation pour les contraintes de l'organisation l'exige. **Les organisateurs se réservent la possibilité, si les circonstances le justifie, d'annuler, reporter, écarter ou modifier le concours** ou encore, de remplacer un lot par un autre lot de même valeur, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait.

**Article 11
ACCEPTATION
DES REGLES**

La participation à ce concours emporte l'acceptation de toutes ses règles. Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation seront tranchées souverainement par les organisateurs. Du fait de leur acceptation des règles, les gagnants autorisent les organisateurs à exploiter de la manière plus large, leurs noms, image et les produits présentés, sur tous supports.

Concours gratuit



BULLETIN D'INSCRIPTION "Concours de Pièces Artistiques"

Nom, Prénom :

.....

Pâtisserie :

.....

Adresse complète
de la Pâtisserie :

.....

Catégorie :

.....

Tél :

.....

Mail :

.....

Date :

.....

SIGNATURE :